



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	<b>Votes : 38</b>	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 37	
Absents : 7	Contre : 1	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)  
 M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)  
 M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)  
 Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)  
 M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)  
 Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)  
 M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)  
 M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

**Objet : Convention avec l'association des étudiants du Master « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux » (IGPE), de l'Université Montpellier III.**

Monsieur RUIZ expose ce qui suit :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Si actuellement, cette compétence est exercée par la Communauté de communes au sein d'un intérêt communautaire défini dans ses statuts, la GEMAPI s'imposera pour tous les cours d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceci incluant notamment le plan d'eau du lac du Salagou.

Il est proposé de conventionner avec l'association des étudiants du Master « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux » (IGPE), de l'Université Montpellier III, afin de confier à la promotion 2016 / 2017 (22 étudiants) une mission d'étude sur les implications et conséquences de la loi GEMAPI pour la Communauté de communes du Clermontais sur le lac du Salagou.

Cette mission portera principalement sur le rôle des différents acteurs concernés par ces actions, les différents enjeux de protection des milieux (qualité de l'eau, plantes invasives...), les conflits d'intérêt sur la gestion de la ressource en eau, les enjeux de l'urbanisme autour du lac, et la réglementation des usages autour et sur le lac, pour un budget prévisionnel de 6 000 euros TTC.

Des groupes de travail thématiques seront composés, et pilotés par des référents techniques des services communautaires.

Une restitution en cours d'étude et en fin de mission est de même prévue devant les délégués communautaires.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITÉ,**

**APPROUVE** la convention avec l'association des étudiants du Master « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux » (IGPE), de l'Université Montpellier III, telle que présentée en pièce annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160719-2016-07-12-33-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2016  
Date de réception préfecture : 19/07/2016